

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 8 février 1937. promulguant dans la colonie le décret du 14 janvier 1937 modifiant le décret du 28 janvier 1933 règlement étant la milice de la Côte française des Somalis.

n° 8

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
8 février 1937

Numéro JO  
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro  
28 février 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 14 janvier 1937, modifiant le décret du 28 janvier 1933 réglementant la milice de la Côte française des Somalis, inséré au Journal officiel de la République française du 19 janvier 1937 :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 14 janvier 1937 susvisé, modifiant le décret du 28 janvier 1933 réglementant la milice de la Côte française des Somalis.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**A. ANNET.**